



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2025-1530 :

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 488 250 \$ ET UNE DÉPENSE DE 488 250 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT ET DE DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance extraordinaire du 24 mars 2025 le règlement intitulé « *Règlement décrétant un emprunt 488 250 \$ et une dépense de 488 250 \$ pour l'achat d'un camion de déneigement et de différents équipements* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 6^e jour de mai 2025.

La greffière,

Françoise Virginie Lechasseur, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 6^e jour du mois de mai 2025 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Françoise Virginie Lechasseur, greffière